

De meilleurs milieux de travail pour les personnes atteintes de psoriasis et de rhumatisme psoriasique au Canada

Propositions aux prestations canadiennes d'invalidité

- Propositions législatives aux prestations d'invalidité canadienne qui visent à soutenir la sécurité financière des personnes handicapées
 - Le projet de loi C-22, la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, devrait être indexée au coût de la vie avec un handicap et l'admissibilité devrait être simple et uniforme dans l'ensemble du pays.
 - La prestation devrait comprendre une généreuse exemption des gains et aider les gens à conserver ou à trouver un emploi.
 - L'élaboration de la prestation devrait être intégrée à la discussion sur le régime d'assurance-médicaments national.
 - Les gens ne devraient pas perdre l'accès aux prestations d'invalidité qu'ils ont actuellement.
 - ◆ Le gouvernement fédéral devrait travailler avec les provinces et les territoires pour assurer que cette nouvelle prestation s'harmonise avec et complémente les prestations, l'aide et les services provinciaux et territoriaux déjà en place.
 - ◆ Les mesures de soutien provinciales et territoriales ne devraient pas être retirées en raison de la création d'une nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées.
 - La prestation devrait inclure « épisodique » et les handicaps invisibles dans la définition et l'évaluation de l'invalidité.
 - Les personnes ayant des invalidités permanentes et temporaires et épisodiques doivent être incluses dans l'élaboration des détails du programme, y compris pour le règlement.
 - Nous appuyons les principes élaborés par le groupe de défense des droits des personnes handicapées, *le handicap sans pauvreté*, pour guider le développement de la prestation.